

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un « bouclage biomasse » qui signe l'arrêt de mort de la forêt française

Collectif Touche Pas à Ma Forêt - Pour Le Climat

27/09/2024

Fin juillet 2024, le Secrétariat Général de la Planification Ecologique a publié un rapport sur les politiques publiques concernant les usages de la biomasse forestière intitulé *Bouclage biomasse : enjeux et orientations*.

D'un côté ce rapport valide le constat déjà effectué par les scientifiques, les gestionnaires forestiers et les professionnels du secteur économique forêt bois : il n'y aura pas assez de bois pour satisfaire tous les usages industriels. « *C'est enfin une confirmation, par l'Etat, des menaces qui pèsent sur l'avenir des forêts françaises,* » se réjouit Jacques Descargues, ancien Secrétaire Général de l'ONF et porte-parole du Collectif Touche Pas à Ma Forêt – Pour le Climat.* Il s'étonne et s'inquiète cependant que « *ce rapport dans son diagnostic et ses projections ne tient pas compte de l'effet dramatique du réchauffement climatique sur la forêt française.* »

L'analyse du SGPE fait ainsi l'impasse sur deux aspects essentiels :

- Il n'évalue pas les conséquences des choix industriels possibles pour la biodiversité et en termes d'émissions en tonnes de CO2 à l'horizon 2050,
- Il ne prend pas en compte la brutalité et la rapidité des conséquences du réchauffement climatique sur les forêts.

En revanche, le SGPE établit un « merit order » des utilisations du bois en France, pour tenter de gérer les conflits d'usages entre de nouveaux besoins industriels et des usages traditionnels, pour lesquels la demande explose. Il définit ainsi 3 catégories d'usages:

(i) ceux classés prioritaires - dont le bois pour la construction et les fertilisants (catégorie 1),

(ii) ceux à privilégier raisonnablement et sous-conditions - dont les « bio »-carburants pour l'aviation et les transports maritimes (catégorie 2),

(iii) ceux qui devront modérer leur développement - dont les petites chaufferies et le bois de chauffage des particuliers (catégorie 3).

Le SGPE propose donc un arbitrage entre les usages du bois industriels et privés, mais en passant sous silence les autres services que les forêts assurent pour la société et le bien être des habitants.

« *Un développement « raisonnable et modéré » d'une partie des usages pour le bois énergie sera très insuffisant pour éviter une crise forestière majeure !* » s'alarme Jacques Descargues. Les nouveaux usages industriels - chimie verte, biocarburants pour les voitures et les avions, biochar - viendront en effet s'ajouter aux demandes traditionnelles en constante augmentation - bois d'œuvre, *panneaux*, grandes centrales à biomasse, papeterie/carton.... Or celles-ci exercent déjà une lourde pression sur la forêt et le puits de carbone et affichent des besoins en forte croissance. L'interprofession France Forêt bois a souligné fin 2023 que les

capacités de la forêt française, au cours des prochaines années, ne suffiront pas à satisfaire l'évolution de la demande, même en renonçant aux nouveaux usages pour les biocarburants et à une partie du bois énergie.¹

Le SGPE dans son rapport insiste sur le soutien financier de l'État: très important pour les biocarburants (1810 M€) et dit qu'il « *faut orienter la 'TIRUERT' vers un soutien à la tCO2 évitée et en cohérence avec le cadre européen, fléchir l'avantage fiscal vers certains usages non électrifiables,* » tout en réduisant les aides aux bioénergies des particuliers. Les biocarburants d'aviation bénéficient ainsi d'un soutien conséquent de l'Etat (200 M€ promis par Emmanuel Macron en juin 2023), alors même que l'industrie prévoit de doubler la flotte d'ici 2040, avec, en perspective, une augmentation massive de la récolte de biomasse forestière.

« Dans son "bouclage biomasse", le gouvernement démontre qu'on ne peut "boucler" sans établir des priorités dans les usages de la biomasse et préconise qu'elle ne soit utilisée pour le transport aérien que "raisonnablement et sous conditions". Comme le secteur n'a pour le moment pas d'autre solution de décarbonation que les biocarburants, cela veut dire qu'il est nécessaire de réduire le trafic et d'inciter les français à moins prendre l'avion, » constate Eric Lombard, chimiste et représentant du réseau international Rester sur Terre / Stay Grounded

Au final, pour le SGPE, la ressource bois des forêts françaises doit être prioritairement mobilisée pour satisfaire les besoins de l'industrie, au détriment des habitants, en particulier ceux des espaces ruraux. C'est un choix qui se fait au détriment de tous les services existentiels assurés par les espaces forestiers pour la société : fixation du carbone, biodiversité, régulation des températures et du cycle de l'eau, stabilisation des sols, filtration des pollutions... « *C'est aussi un choix 'social' sensible et qui mérite un débat ouvert,* » souligne Jacques Descargues. « *Et c'est très inquiétant pour notre proche avenir.* »

En effet, le SGPE ne propose rien pour préserver le patrimoine forestier, si ce n'est son remplacement par des plantations industrielles de bois et des instances de discussion scientifiques, dont le but serait d'examiner la situation...en pleine urgence climatique ! Or, les données scientifiques et les études sur la forêt existent déjà. Le 21 juin 2024 l'IGN a publié une étude complète et chiffrée des ressources en bois disponibles². Que ce soit cette étude ou les deux rapports l'Académie des Sciences de 2023 et de 2024 sur la biomasse et sur les forêts, ces données scientifiques sont passées sous silence dans le rapport du SGPE. Et pour cause, puisque l'IGN alerte sur « *les tendances récentes d'évolution de la croissance et de la mortalité observées dans les données IFN* » et que les recommandations de l'Académie des Sciences sont à l'opposé de celles du SGPE : prélèvements à couvert continu et réduits au stricte minimum, réduction des usages libérant du CO2. « *Pour nous, cela confirme la nécessité d'une forte mobilisation citoyenne et associative pour obtenir une diminution radicale des usages de la biomasse forestière conduisant à un déstockage de carbone en forêt et un affaiblissement de la multifonctionnalité des espaces forestiers,* » conclut Jacques Descargues.

Annexe: Note d'analyse critique du rapport du SGPE

1

Selon [l'étude Carbone 4 pour France forêt bois](#), 23 déc. 2023

2

[PROJECTIONS DES DISPONIBILITES EN BOIS ET DES STOCKS ET FLUX DE CARBONE DU SECTEUR FORESTIER FRANÇAIS](#) : l'IGN souligne que « *L'équilibre entre les composantes du bilan carbone requiert des choix de société et des arbitrages politiques à visée de long terme, probablement spécifiques selon les territoires, et qui pourraient amener à passer d'une logique visant une augmentation du puits à celle visant un pilotage par les stocks de carbone.* »

Contact presse :

Jacques Descargues, porte-parole : 06 24 49 15 36

Jeanne Ophuls, attachée de presse : 07 84 71 66 86

E-mail presse : tpmf.climat.presse@gmail.com

Pour nous suivre sur Twitter: https://twitter.com/TPMF_climat

Les pétitions du collectif :

<https://agir.greenvoice.fr/petitions/non-a-la-destruction-des-forets-pour-faire-voler-des-avions>

***Le collectif compte à présent 66 associations, régionales et nationales, mobilisées contre les projets industriels impactant le puits carbone par un usage à court terme de la biomasse forestière:** Association A.R.B.R.E.S, Association pour la Conservation du Cadre de vie d'Oloron et du Bager (ACCOB), ACE - Action Citoyenne Environnement, AEPS association pour un environnement propre et sécurisé, Aiherra Bizirik, Ainhoa beti, Animal Cross, Association pour la Protection de la Qualité de Vie en Béarn des Gaves (APQV), Association 5 cantons Barre d'Anglet, Association Arcangues-Bassussarry, Association de Défense des Milieux Aquatiques, Association Hazketa 2010, Association Lasseube en transition, Association Su Aski, ATTAC 64, ATTAC Béarn, ATTAC Pays Basque, Au pied des arbres, Bassussary Notre Environnement, Bénesse Environnement, Bien Vivre à Brindos, Bizi !, BLE – Biharko Lurraren Elkartea, Collectif Barthes-Tarnos, Collectif des Associations de Défense de l'Environnement Pays basque Sud des Landes (CADE), Collectif citoyen Juzan Vivant, Collectif Pimont Labenne, Comité Écologique Ariégeois (CEA), CODE Béarn – Collectif pour les Déplacements en Béarn, Collectif URAMAP, ERNB - Entraide et Résilience Nord Béarn, Evasion Pyrénéenne, FIEP Ours, Forêts préservées, GNSA-64, GNSA-Capbreton, GNSA-France, GNSA-Pau-Pyrénées, la Confédération paysanne, Landes Aquitaine Environnement, les Amis de la Terre des Landes, l'Étincelle2.0 Bayonne, Liken Arboretoom, LPO Occitanie, Lurzaindia, Mouguerre Cadre de Vie, Nature Propre Vallée d'Ossau, Nivelles-Bidassoa Urrugne, Non LGV Nord Landes et Marsan, Pensons l'Aéronautique pour Demain (Collectif), petites singularités, Protection Arbres et Faune (PAF), Protection Haut-Béarn Environnement (PHBE), Pyrénées re-belles, Réseau Ostia, Rondins des bois, Scientifiques en rébellion, SÉPANSO-64, SÉPANSO-Pays Basque, SNUPFEN Solidaires 64, SOS Forêt Pyrénées, Syndicat ELB, Syndicat Sud (Pau), Tervid'hom, Touche Pas à Ma Forêt - Pyrénées, Ustarriz Défense de l'Environnement, Villefranque Cadre de Vie.